



La Réunion-Mayotte

Bilan démographique 2018 à Mayotte

Les naissances baissent légèrement

En 2018, 9 600 enfants sont nés de mères domiciliées à Mayotte. Le nombre de naissances baisse légèrement par rapport à l'année record 2017. La fécondité reste toutefois élevée. Elle est portée par les mères de nationalité étrangère, comoriennes pour la plupart, qui donnent naissance aux trois quarts des bébés nés en 2018. Un nouveau-né sur deux a un père de nationalité étrangère, et un peu plus d'un sur deux a au moins un de ses parents Français. Un enfant sur dix n'est pas reconnu par le père à la naissance, une part comparable à celle de métropole.

Les naissances de mères mineures, qui représentent 5 % des naissances, demeurent plus fréquentes à Mayotte qu'en métropole ou à La Réunion. Le nombre de mères domiciliées à Mayotte qui accouchent hors du département continue de progresser : elles sont 325 en 2018.

Claude Touzet, Insee

En 2018, avec 9 590 enfants nés de mères domiciliées sur l'île, la natalité reste très élevée à Mayotte. Entre 2003 et 2014, le nombre des naissances était nettement inférieur : entre 7 000 et 7 500 en moyenne chaque année.

Cependant, pour la première fois depuis 2014, les naissances diminuent légèrement : - 170 par rapport à 2017, soit - 2 %.

Dans le même temps, du fait de l'extrême jeunesse de la population, le nombre de décès reste à un niveau faible en 2018 (758 décès domiciliés). En conséquence, le solde naturel, différence entre les naissances et les décès, diminue légèrement mais reste élevé (+ 8 800 *figure 1*).

1 Le solde naturel diminue légèrement en 2018

Évolution du solde naturel entre 2014 et 2018

	2014	2015	2016	2017	2018	
Naissances	nombre	7 306	8 997	9 496	9 762	9 590
	Évolution (en %)		23,1	5,5	2,8	-1,8
Décès	nombre	590	636	705	735	758
Solde naturel	nombre	6 716	8 361	8 791	9 027	8 832

Source : Insee, statistiques de l'état civil.

Une fécondité élevée, portée par les mères étrangères

Avec 4,7 enfants par femme, la fécondité est nettement plus élevée à Mayotte qu'en Guyane (3,6) et qu'en métropole (1,8, *figure 2*). Cette forte fécondité est portée en grande partie par les mères étrangères : les trois quarts des femmes ayant eu un enfant sont de nationalité étrangère, comme en 2016 et en 2017. La majorité d'entre elles sont comoriennes (70 % des naissances) et dans une moindre mesure malgaches (4 % des naissances).

Le fléchissement des naissances en 2018 est davantage le fait des mères de nationalité française (- 4 %) que comorienne (- 1 %). Les naissances de mère malgache se réduisent plus fortement, mais ne représentent que 387 naissances en 2018.

La moitié des enfants sont nés d'un père de nationalité étrangère, principalement comorienne. Au final, 55 % des nouveaux-nés de 2018 ont au moins un parent français et naissent ainsi Français (*figure 3*). C'est un peu moins qu'en 2016 et 2017 (58 %) et nettement moins qu'en 2014 (72 %). En effet, depuis 2012, la population étrangère a fortement augmenté.

En 2018, 10 % des nouveaux-nés n'ont pas été reconnus par le père au moment de la déclaration de naissance. Cette part est équivalente à celle de métropole et moins élevée qu'à La Réunion (25 %). Cette part diminue à Mayotte (15 % en 2014). Davantage de bébés ne sont pas reconnus par le père quand la mère est de nationalité étrangère (11 %), que lorsqu'elle est de nationalité française (7 %).

2 Sept bébés sur dix sont nés d'une mère comorienne

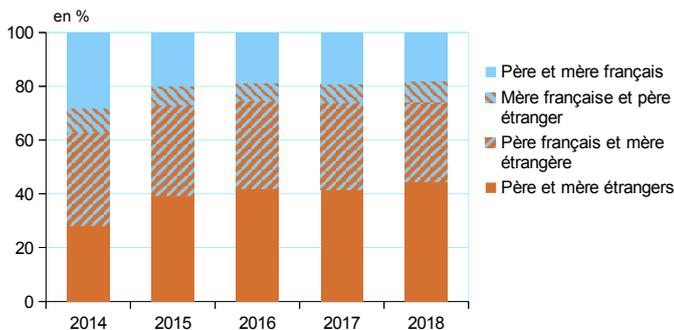
Naissances vivantes domiciliées à Mayotte en 2018 selon la nationalité de la mère



Source : Insee, statistiques de l'état civil.

3 55 % des nouveau-nés ont au moins un parent français

Naissances vivantes domiciliées à Mayotte en 2018, selon la nationalité des parents



Source : Insee, statistiques de l'état civil.

Une mère sur vingt est mineure

En 2018, 470 enfants sont nés de mères mineures, comme en 2017. Ces naissances représentent 5 % des naissances, une part équivalente à celle de Guyane (6 %), mais plus élevée qu'à La Réunion (2 %) et qu'en métropole (0,4 %). En particulier, 130 enfants sont nés de mères de 15 ans ou moins. La grande majorité de ces mineures ont accouché dans une maternité (95 %). L'âge de la mère ne dépend pas de sa nationalité : trois quarts des mères mineures sont étrangères, comme parmi les mères majeures.

En revanche, l'enfant est moins souvent reconnu par le père à la naissance quand la mère est mineure (82 % des enfants contre 91 % lorsqu'elle est majeure). Les pères ayant reconnu un bébé d'une mère mineure sont plus jeunes (27 ans en moyenne contre 36 ans). La moitié ont moins de 25 ans et 95 % sont majeurs. Les pères sont plus jeunes encore (25 ans en moyenne) quand la mère a 15 ans ou moins, mais neuf sur dix sont tout de même majeurs.

De plus en plus de mères accouchent hors de Mayotte

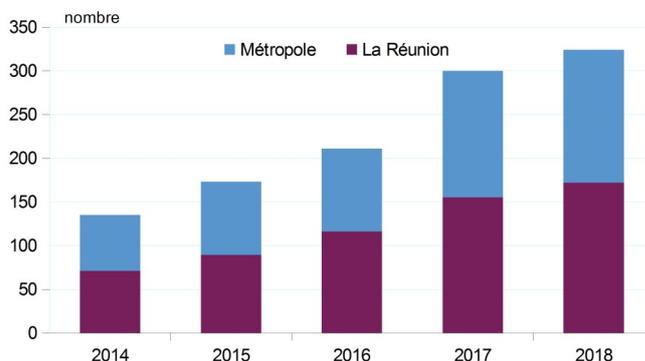
Le nombre de mères domiciliées à Mayotte qui accouchent hors du département continue de progresser : 325 en 2018, soit 2,5 fois plus qu'en 2014 (figure 4). La moitié ont accouché à La Réunion et l'autre moitié en métropole. Ces mères sont plus âgées que celles qui ont accouché à Mayotte (32 ans en moyenne contre 28 ans). Elles sont en grande majorité de nationalité française (86 %) : parmi elles, six sur dix sont nées à Mayotte, deux sur dix en métropole et une sur dix à La Réunion. Les naissances hors du département restent cependant rares (3 % des naissances en 2018), mais représentent malgré tout 11 % des naissances des mères françaises domiciliées à Mayotte.

En 2018, la maternité de Mamoudzou concentre comme en 2017 sept naissances sur dix. Un quart des naissances sont prises en charge dans les maternités de Dzaoudzi, Dzoumogné, Kahani et Mramadoudou. À Mayotte, 430 naissances ont eu lieu hors d'une maternité, soit 5 % des naissances. Dans six cas sur dix, les mères ont toutefois bénéficié de l'assistance d'un médecin ou d'une sage-femme. La part des naissances hors maternité reste bien plus élevée qu'ailleurs en France : 0,7 % en Guyane et 0,5 % à La Réunion et en métropole. Les mères étrangères accouchent plus fréquemment hors maternité que celles de nationalité française.

Les naissances sont plus nombreuses de mars à juillet, avec notamment un pic aux mois d'avril et mai, soit 9 à 10 mois après la période des mariages qui se célèbrent traditionnellement en juillet-août. En revanche, moins de naissances surviennent en septembre-octobre. À La Réunion, le pic des naissances se situe en mai et le creux en novembre, mais l'écart de natalité entre ces deux extrêmes est moins marqué. En métropole, le pic des naissances se situe en juillet-août comme à Mayotte, et le creux des naissances en février. ■

4 Les naissances hors département continuent de progresser

Naissances vivantes hors Mayotte de mères domiciliées à Mayotte en 2018, selon le lieu de naissance



Source : Insee, statistiques de l'état civil.

La mortalité infantile reste élevée

En 2018, 760 personnes domiciliées à Mayotte sont décédées. La population de Mayotte étant nettement plus jeune que celle de métropole, le nombre de décès rapportés à l'ensemble de la population est bien plus faible. Ainsi, le taux de mortalité est trois fois plus faible à Mayotte qu'en métropole (2,9 contre 9,2 pour 1 000 habitants).

La mortalité infantile est élevée par rapport à la moyenne française : en 2018, sur 1 000 enfants nés vivants, dix n'atteignent pas l'âge d'un an, soit un taux de mortalité infantile trois fois plus élevé qu'en métropole.

L'espérance de vie à la naissance s'établit en 2018 à 75 ans, soit huit ans de moins qu'en métropole.

Source

Les statistiques d'état civil sur les naissances sont issues d'une exploitation des informations que les mairies transmettent à l'Insee. L'Insee s'assure de l'exhaustivité et de la qualité des données avant de produire les fichiers statistiques d'état civil.

Sont présentées ici les naissances domiciliées à Mayotte, c'est-à-dire les naissances de mères qui résident à Mayotte. Ce nombre diffère légèrement des naissances enregistrées (qui ont eu lieu sur l'île). Ainsi, 17 bébés sont nés à Mayotte alors que les mères n'y vivent pas ; à l'inverse, 325 naissances sont domiciliées à Mayotte alors qu'elles ont eu lieu en dehors de l'île.

Les naissances domiciliées sont privilégiées aux naissances enregistrées, car elles permettent une meilleure appréhension des évolutions démographiques d'un territoire. En effet, la plupart des bébés qui ne naissent pas à Mayotte alors que la mère y réside, vont très vite venir vivre à Mayotte.

Insee - Service régional de Mayotte
Pôle d'affaires Kawéni - Z.I. Kawéni
B.P. 1362
97600 MAMOUZOU

Directeur de la publication :
Aurélien Daubaire

Rédaction en chef :
Julie Boé

ISSN : 2275-4563 (imprimée)
ISSN : 2417-0941 (en ligne)

© Insee 2019

Pour en savoir plus :

- Chaussy C., Genay V., Merceron S., « À Mayotte, près d'un habitant sur deux est de nationalité étrangère », *Insee Première* n° 1737, février 2019 ;
- Papon S., Beaumel C., « Bilan démographique 2018 : La fécondité baisse depuis quatre ans », *Insee Première* n° 1730, janvier 2019 ;
- Sui-Seng S., C. Touzet, « Naissances domiciliées en 2017 à Mayotte - 9 800 naissances en 2017 », *Insee Flash Mayotte* n° 72, septembre 2018 ;
- Balichi J., Chaussy C., Merceron S., « Les décès à Mayotte en 2016 - Surmortalité des enfants et des femmes de 60 ans ou plus », *Insee Flash Mayotte* n° 68, mai 2018.
- Le compte Twitter de l'Insee La Réunion-Mayotte : @InseeOI

